



17/02/2018

**COMMUNE DE MONTCHABOUD**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 MARS 2018**  
**VOTE DU CA.2017 et BUDGET DE L'ANNEE 2018**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de Mme le Maire, en date du 21/03/2018, en salle de la mairie.

Présences : M. Jean-François ARMAND, M. Roland CHABERT, Mme Fabienne GAGNAIRE, Mme Pascale MICHALLET, M. Alain RET, M. Guy SOTO, Mme Chantal MATHIEU, Mme Magdeleine FASOLA.  
En présence de Mme Ingrid BOURGES, Secrétaire de mairie.

Excusés : M. Jack BALLESTEROS, M. Marc ORTIZ.

Secrétaire de séance : Mme Chantal MATHIEU.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Magdeleine FASOLA, à 19.00 h.

**ORDRE DU JOUR**

**1 - Présentation des comptes administratifs 2017 et du budget 2018**

**2 - Délibérations :**

- a) Convention d'assistance technique du CCAS de JARRIE.
- b) Convention de participation financière pour l'Ecole de Don Bosco
- c) Acquisition de deux parcelles de terrain.

**3 - Divers**

**DATES DE REUNIONS - DIVERS COMMUNE**

**Rappel :**

- ▶ La date du prochain conseil municipal 9 avril 2018
- ▶ Le fauchage de printemps fait par les services de la métropole passe dans les semaines du 14 mai au 18 juin 2018.
- ▶ Une réunion du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) communal sera réalisée avec les services de la métropole et de l'Agence d'Urbanisme de Grenoble : le 25 juin 2018.
- ▶ Le CCAS a une réunion avec le CCAS de JARRIE le jeudi 05 avril 2018 (17h). (En mairie).
- ▶ **La mairie sera fermée au public du lundi 16 avril au 22 avril 2018.**

**1 - Comptes Administratif 2017 et Budget 2018 + trois délibérations - Actes soumis au vote.**

**1 - Augmentation des taxes locales :**

a) Proposition faite auprès des membres du conseil pour une augmentation des taxes locales.

Suite à la décision de l'Etat de récupérer par tiers la taxe habitation donc sur 3 ans :

Cet allègement d'impôt passant par un dégrèvement progressif de 30%, 65% et pour la dernière année de 100%) - Compensation ou pas ?

⊕ **Une augmentation du taux des deux taxes de 1,5 point :**

**Augmentation de la Taxe d'Habitation ainsi que de la taxe du foncier bâti :**

- la TH passe à 6,59% au lieu de 5,09%

- la TFB passe à 12,42% au lieu de 10,92%

Pour la taxe du foncier non bâti, elle reste au même taux :

- la TFNB reste au même taux 94,50% (compte tenu qu'il est haut)

Vote des membres du conseil municipal : 7 oui, 1 abstention.

**a) Présentation des comptes administratifs 2017 et du budget primitif 2018 :**

Pour les comptes administratifs de 2017 :

Fonctionnement :

Dépenses : 172 484,57

Recettes : 174 952,07 avec un excédent 2016 de 65 645,11 = 240 597,18

**Excédent 68 112,61 euros de l'année 2017**

Investissement :

Dépenses : 144 597,71

Recettes : 96 677,16 avec un excédent 2016 de 76 732,55 = 173 409,97

**Excédent de 28 812,00 euros de l'année 2017**

Pour le budget primitif 2018 :

► En regardant le budget en commission, nous avons souhaité équilibrer un peu notre investissement qui n'est pas trop important, nous avons puisé dedans l'an passé, pour la réhabilitation du local de la mairie. Donc nous devons prendre d'un côté pour mettre dans l'autre, le principe de la balance !

Fonctionnement :

Dépenses : 198 867,61€

Recettes : 150 755€

Sur l'excédent Recettes de fonctionnement, nous prenons 20 000€ pour les mettre sur l'investissement Recettes :

**Excédent 2017 de 68 112,61€ - 20 000€ = 48 112,61€**

Investissement :

Dépenses : 63 812,00€

Recettes : 15 000€

**Excédent 2017 de 28 812€ de l'année est compté pour l'année 2018 + 20 000€ (report fonctionnement sur ligne budgétaire) = 48 812€**

Vote des membres du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

**2 - Délibérations :**

a) Convention d'entente visant à la réalisation de prestations d'assistance technique sur les dossiers relevant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de JARRIE :

Afin d'apporter une aide ponctuelle technique sur certains dossiers :

- Assistance administrative à distance et en mairie, sur rendez-vous,
- Rédaction à la constitution de dossiers relevant des compétences du CCAS.

Les prestations feront l'objet d'une rémunération fixée à 32,04€/heures. Sans excéder 30h annuelles.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 5 avril 2018.

Vote : oui

b) Convention de participation financière pour l'Ecole de DON BOSCO :

Convention de participation financière au fonctionnement de l'école privée/sous contrat de DON BOSCO à Gières.

Participation de la commune de résidence des élèves des classes primaires (maternelles et élémentaires).

Forfait communal par élève : 648€ pour l'année 2017/2018. Pour 3 enfants = 1 944€

Convention conclue pour une durée de un an.

**Vote : Oui**

**c) Acquisition de deux parcelles de terrain :**

Le conseil Départemental est propriétaire de deux terrains sur notre commune.

Ces deux parcelles d'une contenance de 1160m<sup>2</sup> pour un montant total de 150€.

Dépense prévue dans le budget 2018.

**Vote : Oui**

La séance du conseil municipal dont le thème principal étant le budget s'achève vers 21 heures.